

Le Sénat discute la Loi des Loyers

La discussion de la loi sur les loyers a continué hier au Sénat.

M. HUGHES LE ROUX a fait appel aux Pouvoirs publics pour qu'ils viennent en aide aux nombreux propriétaires qui ont dû interrompre la construction de leurs maisons.

M. LHOPITEAU, par voie d'amendement, demande que, pour les locations verbales la prorogation ne commence à courir que le premier jour du terme qui a suivi la notification faite par lettre ou par note extrajudiciaire de la volonté du locataire de profiter des dispositions de lois sur les loyers.

Si la notification a été faite antérieurement au 24 octobre 1919, la prorogation n'a commencé à courir qu'à partir de cette date.

Cet amendement fut adopté.

Au cours d'un débat, différents amendements ont été renvoyés à la commission. La suite de la discussion fut renvoyée à une date ultérieure.

Au début de la séance, le Sénat avait fixé au 5 mai la discussion de l'interpellation de M. Soulier sur l'affaire des fusillés de Vingré, et au 9 au 23 mars, la discussion de l'interpellation de M. Brindeau sur la situation de la marine marchande.

La prochaine séance aura lieu aujourd'hui.

La titularisation des Commis d'enregistrement ou d'hypothèques

Notre ami Léon Escoffier, député du Nord, a posé la question suivante à M. le Ministre des Finances :

« Pour quelles raisons les candidats qui ont été reçus au concours de commis d'enregistrement ou d'hypothèques, le 15 avril 1921, ne sont pas tous titularisés, et quelles mesures M. le Ministre compte-t-il prendre pour réaliser au plus tôt cette titularisation ? »

M. le Ministre des Finances vient de lui répondre :

« Commis d'enregistrement : 550 emplois de commis ou de dames employées sont prévus au budget de l'année 1922. »

« Le nombre de ces agents en fonctions s'élevait à 537, l'effectif réglementaire est presque atteint. Il en résulte que la titularisation des candidats inscrits sur la liste d'aptitude et non encore titularisés, ne pourront être nommés au cours de l'année 1922, qu'au fur et à mesure des vacances, provenant de décès, de mises en non-activité, de démissions ou de nominations à l'emploi de receveur et de contrôleur spécial de l'enregistrement. »

« Commis d'hypothèques. — En raison du vote du budget de 1922, il est actuellement procédé aux nominations des commis et des dames employées restant à titulariser. »

« Tous les candidats inscrits sur la liste d'aptitude et se tenant à la disposition de l'administration seront titularisés dans le premier trimestre de l'année 1922. »

L'AMIE D'UN VOLEUR

Versailles, 1er mars. — Au début de janvier 1921, le chef du service de ravitaillement municipal de la ville de Versailles, Adolphe-Louis Poulain, 50 ans, disparaisait de son domicile, 29, rue du Général-Gallieni, à Versailles.

Dans le même temps, une jeune femme de 25 ans, Germaine Michaux, dactylographe de Poulain, abandonnant, de son côté, le logis conjugal pour une destination inconnue.

Or, cette double fugue avait lieu le jour même où le chef du ravitaillement devait, sur les instances de la commission de contrôle nommée par le Conseil municipal, rendre un compte détaillé de sa gestion.

L'examen de la comptabilité de Poulain révélait un déficit de plusieurs centaines de mille francs. L'indélicat chef de service avait réussi à s'approprier ces sommes à l'aide de « truquages » sur ses livres de recettes.

La municipalité de Versailles déposa une plainte en détournements, abus de confiance, faux et usage de faux contre Poulain, et un mandat d'amener fut lancé sur le parquet contre ce dernier et la dame Michaux.

La jeune dactylo a été arrêtée, tout récemment, par le service de la Sûreté générale à Villemomble, où, après avoir quitté Poulain, elle était venue implorer le pardon de son mari, qui l'avait reprise. Partie à Marseille, en compagnie de l'ex-chef de service du ravitaillement, elle avait affirmé-t-elle, tout ignoré de l'affaire pendant un certain temps.

Mais les agissements de son ami, qui prenait les précautions d'un malfaiteur que l'on traque, avaient éveillés ses soupçons. Interrogé par elle, Poulain lui avait alors avoué son forfait, en la suppliant de le suivre à l'étranger. Elle s'était refusée et avait rallié le foyer conjugal.

Germaine Michaux a été écrouée, sous l'inculpation de complicité. Quant à Poulain, il est toujours en fuite.

Le double crime de l'alpiniste

Le meurtrier des époux Haas, gardien de l'observatoire de Sentis, n'a pas encore été arrêté. La police a lancé un mandat d'arrêt contre l'auteur présumé de l'assassinat, le nommé Georges Kreuzpointner, âgé de 30 ans, ancien ressortissant allemand, et naturalisé suisse depuis peu.

Ce dernier, qui était condonnie, était un alpiniste réputé.

Le Club Alpin suisse avait, en son temps, repoussé sa requête tendant à son admission dans un club alpin.

Le meurtrier, son coup fait, s'empara de l'argent qui se trouvait au poste d'observation et fit main basse sur des bijoux qu'il chercha à vendre par l'intermédiaire d'une tierce personne.

M. Haas a été tué d'un coup de pistolet dans le dos d'une femme d'un coup de pistolet dans la poitrine. L'enquête a démontré que la balle était du type dum-dum. Le meurtrier doit probablement avoir encore son arme.

Sauveteurs voleurs

Rome 1er mars. — Hier, une Française, la comtesse de Martigny, dont le mari est ambassadeur de capot et d'après un Vatican, fut renversée par un cheval sur la piste d'entraînement de la villa Borghese. La comtesse fut transportée sans connaissance à l'hôpital le plus proche par des promeneurs accourus. Mais quand elle revint à elle, elle constata la disparition d'un collier de perles estimé 150.000 francs, ainsi que d'une épinglette à cheveux en or et d'une

L'Egypte devient Etat indépendant

Paris, 1er mars. — A l'occasion du mariage de la princesse Mary de Grande-Bretagne, l'Egypte a été proclamée, hier, au rang d'Etat indépendant et souverain. M. Lloyd George a eu cette occasion de se vouloir annoncer cette importante nouvelle qu'à l'issue de la cérémonie nuptiale de Westminster.

Si l'Angleterre s'est décidée à accorder à l'Egypte les avantages qu'elle a consentis à l'Australie et à l'Afrique du Sud, c'est que sa situation de « protectorat » était devenue intenable à la base ; c'est que le général Allenby, au cours de sa récente visite à Londres, avait nettement déclaré au gouvernement britannique que pour tenir tête aux revendications égyptiennes, il faudrait des renforts, donc des dépenses supplémentaires. Nos amis anglais risquaient de s'engager dans une aventure sanglante par-dessus le marché, car les musulmans déchaînés sont un fleau plus difficile à combattre qu'une invasion de sauterelles ou une inondation du Nil.

Jusqu'ici, en effet, l'Egypte n'avait fait que repousser toutes les conditions diplomatiques que la Grande-Bretagne voulait lui imposer.

Il ne semble pas que son attitude ait changé depuis, puisque aujourd'hui, M. Lloyd George s'empresse nettement, que faite de récesser à l'égard de l'Egypte, le cabinet égyptien la Grande-Bretagne doit se contenter de proclamer l'indépendance, mais de maintenir le « statu quo » pour la défense du territoire et des communications impériales que l'Egypte n'aura pas consenti à donner à l'Angleterre les sécurités que celle-ci lui demande.

Il s'agit maintenant de savoir si la proclamation de l'indépendance de l'Egypte, qui marque quand même un appréciable progrès sur l'état de choses antérieur, n'entraîne pas, en Orient, quelque déception du gouvernement britannique ?

Un monstre marin

Toulon, 1er mars. — Un monstre marin a été capturé par des pêcheurs. C'est un squale pesant 1.000 kilos. Il a fallu six embarcations pour le remorquer jusqu'à la plage où il a été l'objet de la curiosité générale.

Un mauvais fils a voulu tuer son père à Bourlon

Alors que M. François Duchillier, 57 ans, était occupé avec d'autres ouvriers à des travaux de terrassement dans le bois de Bourlon, son fils, Séverin Duchillier, journalier en cette localité, s'approcha de lui et, sans provocation de sa part, lui porta plusieurs coups de couteau sur diverses parties du corps.

Les témoins de cette scène, indignés, durent intervenir pour désarmer le forcené, qui s'échappa sur sa victime.

L'infortuné père, couvert de sang, fut reconduit à son domicile, où le médecin, appelé de suite, lui prodigua les soins que nécessitaient ses blessures, jugées très graves, en particulier l'une à l'omoplate droite.

L'auteur de cet affreux attentat, arrêté par les gendarmes, refusa de leur répondre et se mit à les insulter. C'est un individu très violent et jouissant d'une mauvaise réputation.

Un assassin inconnu

Paris, 1er mars. — On vient de découvrir à Fontenay-sous-Bois, dans un terrain, le cadavre d'un voyageur inconnu qui a été assassiné. Une enquête est ouverte sur ce drame mystérieux.

Des maîtres-chanteurs

Paris, 1er mars. — M. Georges Anquetil, directeur du « Grand Guignol » et de divers autres journaux, qui vient d'être arrêté, a été interrogé cet après-midi par M. Devise, juge d'instruction en présence de ses défenseurs.

M. Anquetil est inculpé de tentative d'extorsion de fonds et d'outrages aux bonnes mœurs pour avoir tenté de se faire remettre des fonds par une banque contre laquelle il avait dirigé une campagne. Il a été écroué à la prison de la Santé.

Le gérant des journaux de M. Anquetil, M. Markinsend dit « Leboy » a été écroué également par le magistrat et écroué à la Santé.

D'autre part, un mandat d'inculpation a été envoyé au gérant du « Grand Guignol » M. Eugène Victor, inculpé, lui aussi, d'outrages aux bonnes mœurs et de tentatives d'extorsion de fonds.

Une mort mystérieuse

Angoulême, 1er mars. — Au village de Ransanne, commune de Foussagnac, le nommé Pouzy, 23 ans, a été trouvé mort allongé sur son lit. Il avait reçu une balle de revolver dans la région temporale. Les constatations du médecin légiste concluent à la mort instantanée ; or, le revolver a été retrouvé caché loin du corps dans un meuble. Le parquet enquête.

Des cochons enragés

Marseille, 1er mars. — Chez un éleveur de cochons de Châteaurenard, trois animaux viennent d'être tués par onze autres.

Les municipalités de Versailles déposèrent une plainte en détournements, abus de confiance, faux et usage de faux contre Poulain, et un mandat d'amener fut lancé sur le parquet contre ce dernier et la dame Michaux.

La municipalité de Versailles déposa une plainte en détournements, abus de confiance, faux et usage de faux contre Poulain, et un mandat d'amener fut lancé sur le parquet contre ce dernier et la dame Michaux.

La jeune dactylo a été arrêtée, tout récemment, par le service de la Sûreté générale à Villemomble, où, après avoir quitté Poulain, elle était venue implorer le pardon de son mari, qui l'avait reprise. Partie à Marseille, en compagnie de l'ex-chef de service du ravitaillement, elle avait affirmé-t-elle, tout ignoré de l'affaire pendant un certain temps.

Mais les agissements de son ami, qui prenait les précautions d'un malfaiteur que l'on traque, avaient éveillés ses soupçons. Interrogé par elle, Poulain lui avait alors avoué son forfait, en la suppliant de le suivre à l'étranger. Elle s'était refusée et avait rallié le foyer conjugal.

Germaine Michaux a été écrouée, sous l'inculpation de complicité. Quant à Poulain, il est toujours en fuite.

Une fête de famille chez l'ex-kaiser

Anvers, 1er mars. — Un rédacteur du journal « Neptune » se faisait passer pour aide-opérateur de cinématographe, a pu assister à une fête de famille offerte par le comte Bentinck, dans le château d'Ameu-rougen, à laquelle assistaient l'ex-kaiser, sa sœur, l'ex-kronprinz et le prince Adalbert de Prusse et au cours de laquelle fut projeté le célèbre film de la dernière expédition de l'explorateur Shackleton au pôle Sud.

Le rédacteur accompagnait un conférencier, un opérateur et deux musiciens venus de la Haye, et qui ignoraient leur destination jusqu'à l'arrivée à Zeist, où ils furent reçus par un envoyé du comte Bentinck.

Le service, dans le château, était assuré par des laïcs en grand uniforme. L'ex-kaiser portait un uniforme militaire orné de décorations et des bottes de campagne qu'il battait nerveusement d'une cravache.

Malgré ses moustaches blanches un peu moins agréables et sa barbe également blanche, dit le journaliste, l'ex-kaiser a gardé toute sa majesté et son morgue et se baladait. Ceux qui ont parlé de lui comme d'un homme abattu, dégoûté, se sont tout simplement trompés.

La représentation du film a été marquée par deux incidents. L'un, au début de la conférence explicative lorsque le conférencier dit qu'au moment où l'« Endurance » levait l'ancre arriva la nouvelle du décès de la guerre venant d'être déclarée et que l'Angleterre donnait son appui à la France. Cette phrase fut un frein.

L'autre incident se produisit à la troisième partie, lorsque les explorateurs ayant tiré le drapeau anglais, le petit orchestre attaqua le « God save the King ». A la fin de la séance, on recommanda énergiquement aux opérateurs de ne rien communiquer à la presse.

L'Egypte devient Etat indépendant

Paris, 1er mars. — A l'occasion du mariage de la princesse Mary de Grande-Bretagne, l'Egypte a été proclamée, hier, au rang d'Etat indépendant et souverain. M. Lloyd George a eu cette occasion de se vouloir annoncer cette importante nouvelle qu'à l'issue de la cérémonie nuptiale de Westminster.

Si l'Angleterre s'est décidée à accorder à l'Egypte les avantages qu'elle a consentis à l'Australie et à l'Afrique du Sud, c'est que sa situation de « protectorat » était devenue intenable à la base ; c'est que le général Allenby, au cours de sa récente visite à Londres, avait nettement déclaré au gouvernement britannique que pour tenir tête aux revendications égyptiennes, il faudrait des renforts, donc des dépenses supplémentaires. Nos amis anglais risquaient de s'engager dans une aventure sanglante par-dessus le marché, car les musulmans déchaînés sont un fleau plus difficile à combattre qu'une invasion de sauterelles ou une inondation du Nil.

Jusqu'ici, en effet, l'Egypte n'avait fait que repousser toutes les conditions diplomatiques que la Grande-Bretagne voulait lui imposer.

Il ne semble pas que son attitude ait changé depuis, puisque aujourd'hui, M. Lloyd George s'empresse nettement, que faite de récesser à l'égard de l'Egypte, le cabinet égyptien la Grande-Bretagne doit se contenter de proclamer l'indépendance, mais de maintenir le « statu quo » pour la défense du territoire et des communications impériales que l'Egypte n'aura pas consenti à donner à l'Angleterre les sécurités que celle-ci lui demande.

Il s'agit maintenant de savoir si la proclamation de l'indépendance de l'Egypte, qui marque quand même un appréciable progrès sur l'état de choses antérieur, n'entraîne pas, en Orient, quelque déception du gouvernement britannique ?

Un cheminot de Maubeuge a été tué par le train

Le cadavre du conducteur de train Beauvois, 31 ans, demeurant route de Ferrière, n° 4, à Maubeuge, a été découvert, complètement sectionné, sur une voie de garage de la gare d'Aulnoy. D'après les constatations médicales, la mort de ce malheureux remonte à 24 heures.

On ignore totalement dans quelles conditions cet accident mortel est survenu.

Une expérience concluante contre la vie chère

ELLE A ETE FAITE PAR LA MUNICIPALITE DE LOISON-SOUS-LENS, IMPROVISÉE BOUCHÈRE.

Dans le but de se renseigner sur le prix auquel pouvait être vendue la viande de boucherie, adjoint au maire de Loison-sous-Lens, Louis Bertho, vient de tenter une expérience dont les résultats ont été concluants. Il a défilé une vache grasse achetée dans une ferme de cette commune pour le prix de 1.150 francs. La viande fut vendue au prix de 4 fr., 350 et 2.50 la livre, suivant catégorie. Le bénéfice net fut de 467 francs.

Une seconde bête sera abattue cette semaine et défilée avec un nouveau diminution de prix.

Une expérience concluante contre la vie chère

ELLE A ETE FAITE PAR LA MUNICIPALITE DE LOISON-SOUS-LENS, IMPROVISÉE BOUCHÈRE.

Dans le but de se renseigner sur le prix auquel pouvait être vendue la viande de boucherie, adjoint au maire de Loison-sous-Lens, Louis Bertho, vient de tenter une expérience dont les résultats ont été concluants. Il a défilé une vache grasse achetée dans une ferme de cette commune pour le prix de 1.150 francs. La viande fut vendue au prix de 4 fr., 350 et 2.50 la livre, suivant catégorie. Le bénéfice net fut de 467 francs.

Une seconde bête sera abattue cette semaine et défilée avec un nouveau diminution de prix.

Un père criminel, évadé de prison a été découvert à Lens

Les agents de police Debonoit et Monchaux, de service mardi soir, ont mis en état d'arrestation, cité Grincourt, à Lens, le nommé Lefèvre Jean, âgé de 44 ans, menuisier, originaire de Béthencourt (P.-de-C.).

Cet individu condamné à cinq ans de prison par la Cour d'assises de St-Omer, le 25 mars 1919, pour attentat aux meubres sur sa fille, s'était évadé de la prison de St-Omer où il était détenu. Il vivait à Lens, sous le nom de Van Bleu Marcel, sujet belge, dont il possédait la carte d'identité et sur laquelle il avait eu soin de coller sa photographie. M. Cardon, l'adjoint commissaire de police de Lens, après interrogatoire succinct a fait conduire sa capture au Parquet de Béthune.

A noter que Lefèvre ne connaît aucun mot de flamand et qu'il ne peut donner aucun renseignement de l'état-civil de Van Bleu. Il a refusé de marcher, et la police a dû avoir recours à un voiturier pour le faire conduire à la gare.

Le sidi assassin de Lens a été arrêté en Algérie

On se rappelle que le lundi 26 septembre 1921, on trouvait dans une cave de la rue Casimir Bourget, à Lens, le corps du marocain Hamon Ben Ali ben Hamad dit « Le larron des algériens » et que l'enquête menée activement par M. Chardon, commissaire de police, avait révélé que le sidi était mort des suites de blessures au cours d'une rixe qui avait eu lieu au Café Parisien, rue Félix-Faure.

Le dévoué commissaire de police de Lens avait réussi à se procurer une photographie de l'assassin qui avait pris la fuite. M. Carrey, juge d'instruction du Parquet de Béthune, lança immédiatement un mandat d'arrêt accompagné de ladite photo.

Nous apprenons aujourd'hui l'arrestation à Bougie (province de Constantine) du criminel, un nommé Mokkrache Amar, surnommé « le Grand Frisk » âgé de 27 ans, né à Djidjelli (Constantine).

Un chauffeur a révoqué son directeur

Paris, 1er mars. — Charles Junbia, 50 ans, 4 rue de la Broche-aux-Loups, chauffeur de la maison Vilmoren-Andrieux, a, au cours d'une discussion, tiré deux coups de revolver sur M. Barthe, fondé et pouvoirs, qui a été atteint de deux balles dans l'aine et qu'on a dû transporter à l'hôpital Péan. Son état actuel n'inspire pas d'inquiétudes. Le meurtrier est arrêté. Il passait par les autres employés comme un simple garçon et l'on ne s'explique pas son acte de ce matin.

Le retour du landru boche

Aussi mystérieusement qu'il en était sorti, le Grupon, le Landru allemand, dont nous avions, hier, relaté l'évasion, a repris sa place dans un cellule.

Hier matin, le gardien fut tout étonné de retrouver son client d'excellente humeur et qui, railleur lui dit :

« Il n'est pas bien difficile de sortir de cette cage ; avouez-le ! Vous faites bien mal votre service. »

Ea "coco" par pigeons

Chicago, 1er mars. — La police américaine a découvert que des trafiquants de stupéfiants se servent de pigeons voyageurs pour envoyer des petits paquets de cocaine du Canada à Chicago.

Un bébé étrange et jeté à l'eau

On a repêché dans la Seine, hier matin à Cormelles-en-Parisis, le cadavre d'un enfant de deux mois environ, du sexe féminin, portant sur son cou une cordelette. Le Parquet de Versailles a désigné le docteur Gauthier pour pratiquer l'autopsie.

UNE EXPLOSION dans une mine anglaise

Londres, 1er mars. — Une explosion s'est produite dans une charbonnière près de Glasgow. On signale 2 tués et 7 blessés.

La fixation du régime de l'heure d'été

La Commission de la Chambre de l'enseignement et des Beaux-Arts a entendu et approuvé le rapport de M. Louis Marin, sur le maintien de l'avance de l'heure d'été, conformément aux conclusions du rapporteur. Il a été décidé que, sur la demande des municipalités intéressées, les préfets auront à fixer par mesure administrative, les heures d'ouverture et de fermeture des écoles, ainsi que l'horaire des chemins de fer et des tramways d'intérêt local, afin que toutes les populations françaises, notamment les populations rurales, trouvent, dans le nouveau régime, toutes les facilités nécessaires à l'accomplissement du travail quotidien.

EN BELGIQUE

Bruxelles, 1er mars. — « Le Soir » annonce que M. Paul Beryer, ministre de l'Intérieur, a signé l'arrêté ministériel fixant à la nuit du 25 au 26 courant, la date du rétablissement de l'heure d'été.

L'Islam à Paris

Paris, 1er mars. — Une cérémonie qui aura un grand retentissement dans l'Islam a lieu cet après-midi, sur le terrain de l'ancienne Pitié.

En présence des représentants du gouvernement et de la municipalité parisienne, un ingénieur musulman a procédé à l'orientation, face à l'Orient, de la mosquée de l'Institut musulman.

Rappelons que l'Institut musulman qui va être édifié, comporte, avec une mosquée, un hammam, une hôtellerie et une bibliothèque, c'est-à-dire de quoi satisfaire aux nécessités du corps, aux plaisirs de l'esprit et aux devoirs de la religion, tout ainsi que les fidèles de l'Islam l'impression d'être chez eux à Paris.

La question des 8 heures

La Commission de la Chambre du travail, réunie sous la présidence de M. Duval-Arnould, a continué à examiner les propositions relatives à la loi de huit heures.

Elle a entendu M. de Dubou, auteur d'une proposition tendant à la suspension pendant 10 ans, de l'application de la loi de 1919, sauf en ce qui concerne les femmes et les enfants et au rétablissement de la loi à l'expiration de ce délai si les conditions économiques et financières le permettent.

Saisie par M. Chaussy d'une proposition tendant à entendre, préalablement, à la discussion des représentants des principales organisations patronales et des principales fédérations ouvrières, la commission a décidé, sur la proposition de MM Duval-Arnould et Bataille, pour aboutir, plus rapidement, au moins à un vote en principe, d'entendre le rapporteur et d'ouvrir la discussion après l'audition de M. Le Trocquer.

Une découverte fait rebondir le mystère d'Aubervilliers

Le 9 février on s'en souvient, des traces sanglantes étaient relevées près du pont de Soissons, sur le territoire de la commune d'Aubervilliers.

Le commissaire de police fit procéder à de minutieuses recherches. Un corps paraissant avoir été traîné à l'endroit où l'on relevait ces traces sanglantes : des routes de sang mouchetées, la berge du canal. On sonda minutieusement le canal. Les recherches furent vaines.

Quelques jours après, les services de l'Identité judiciaire ayant analysé le sang prélevé, affirmèrent que ce n'était pas du sang humain. Or, ce matin à 50 mètres du point où l'on suppose que le corps avait été jeté, le cadavre d'un homme de 50 ans, paraissant avoir séjourné un mois environ dans l'eau, a été retiré du canal. Il portait, autour du corps, la grosse pierre. Le corps a été transporté à la morgue.

Est-ce la victime et y eut-il crime ? Est-ce un suicide ? La police judiciaire enquête.

Les Droits de l'Homme contre les Conseils de guerre

Le groupe parlementaire des Droits de l'Homme, réuni sous la présidence de M. Ferdinand Buisson, a entendu le général Sarrail sur son projet de réforme des conseils de guerre.

Après cette audition, le groupe s'est prononcé pour le principe de la suppression, en temps de paix, des conseils de guerre, ceux-ci devant être appelés à fonctionner qu'en cas de mobilisation et d'expédition.

Une servante haubourdinoise ne peut plus se réveiller

La nommée Bouhéleux Olympe, 21 ans, servante chez M. Riset, débitant de tabac, rue de la Gare, à Haubourdin, avait, dans la journée du 23 février, vagué à ses occupations, et comme d'habitude, le soir était allée se coucher. Ne l'apercevant pas ce matin, sa patronne se rendit dans sa chambre et la trouva endormie. Il fut impossible de la réveiller. Le docteur Buysse, appelé, constata le fait, et diagnostiqua la mort. Elle a été transportée d'urgence à l'hôpital de la Charité, à Lille, sans que son état ait changé.

Un noyé enchaîné

Le parquet de Montpellier vient d'être informé de la découverte, en mer, par des pêcheurs de Palavas, du cadavre d'un homme auquel étaient attachées, à l'aide d'une chaîne... une hache et une échelle.

Le retour du landru boche

Aussi mystérieusement qu'il en était sorti, le Grupon, le Landru allemand, dont nous avions, hier, relaté l'évasion, a repris sa place dans un cellule.

Hier matin, le gardien fut tout étonné de retrouver son client d'excellente humeur et qui, railleur lui dit :

« Il n'est pas bien difficile de sortir de cette cage ; avouez-le ! Vous faites bien mal votre service. »

Ea "coco" par pigeons

Chicago, 1er mars. — La police américaine a découvert que des trafiquants de stupéfiants se servent de pigeons voyageurs pour envoyer des petits paquets de cocaine du Canada à Chicago.

Un bébé étrange et jeté à l'eau

On a repêché dans la Seine, hier matin à Cormelles-en-Parisis, le cadavre d'un enfant de deux mois environ, du sexe féminin, portant sur son cou une cordelette. Le Parquet de Versailles a désigné le docteur Gauthier pour pratiquer l'autopsie.

UNE EXPLOSION dans une mine anglaise

Londres, 1er mars. — Une explosion s'est produite dans une charbonnière près de Glasgow. On signale 2 tués et 7 blessés.

LISTE DES CINEMAS ou sera projeté PARISLETTE

- Van Oelbergh, Casino de LILLE.
Coopérative l'Union Ouvrière Calaisienne, CALAIS.
Dover, Cinéma Gaumont, ROUBAIX.
Barbier, Alcazar Cinéma, ROUBAIX.
Jacobs, Cinéma du Laboureur, WATTRELOS.
Dehaene, Cinéma du Crêchet, CROIX.
Berliotti, Cinéma Gaumont, VALENCIENNES.
Dendeyne, Royal Cinéma, DUNKERQUE.
Vanpoupe, Casino de la Justice, LYS-LEZ-LANNOY.
Pacôme, Cinéma Pacôme, rue Magenta, ROUBAIX.
Mourisse, Casino-Théâtre, ANZIN.
Mourisse, Cinéma, RAISMES.
Pennequin, Cinéma Gaumont, SAINT-OMER.
Giovannini, Cinéma Gaumont, BRUAY-SUR-BOCAUT.
Rupin et Chabeau, Idéal Cinéma, CARVIN.
Duffet, Cinéma, ANNOULLIN.
Ferret, Cinéma du Grand St-Eloi, SAINT-POL-SUR-MER.
Frères, Cinéma Printemps, FRESNES.
Decamp, Cinéma Excelsior, VIEUX-CONDE.
Gourmet, Cinéma, BLANC-MISSERON.
Boutet, Cinéma Gaumont, BETHUNE.
Pétri-Perrier, Cinéma Palace, rue d'Iéna, LILLE.
Ardies, Cinéma Ardies, r. Béharé, CANTELEU.
Brancard, Cinéma Brancard, rue du Bois-Blanc, CANTELEU.
Triplet, Cinéma Renaissance, ALBERT.
Thiminet, Cinéma Parisiana, ARMENTIÈRES.
Guerre, Cinéma Gaumont, DENAIN.
Roux, Cinéma Palace, AUHEL.
Vantore, Cinéma des Familles, HALLUIN.
Ruet, Excelsior Ciné, AMIENS.
Dupied, Parisiana, FIVES-LILLE.
Soeré, Splendid Cinéma, r. Mourmant, LILLE.
Van Bastelaer, Parisiana, TOURCOING.
Battiau, Cinéma Gaumont, SAINTE-NOBLE.
Maryssal, Cinéma Maryssal, DECHY.
Ricard, Casino des Familles, DORIGNIES-LEZ-DOUAL.
Liénard, Casino Palace, MAZINGARBE.
Wamberge, Cinéma Wamberge, BRUAY (Pas-de-Calais).

- Pouille, Cinéma Pouille, BRUAY (P.-de-C.).
Dove, Palais des Fêtes, NEUX-LES-MINES.
Garnier, Cinéma Garnier, HERSIN-GOUPIGNY.
Florin, Saint Honoré Cinéma, AMIENS.
Florin, Cinéma, AILLY-SUR-SOMME.
Florin, Cinéma, LONGUEAU.
Lambert, Cinéma Lambert, LA MADELEINE LEZ-LILLE.
Winnicki, Royal Ciné, ANICHE.
Bonnier, Grand Cinéma, HAZEBROUCK.
Desprez, Cinéma des Familles, HANNES.
Chambly, Nouveau Cinéma, GAMBRAI.
Gruson, Cinéma, WAVRIA.
Cautier, Cinéma, SAINGHIN-EN-WEPPES.
Hutin, Cinéma Remy, SOMAIN.
Remy, Cinéma Remy, ASSON.
Druart, Cinéma, ANNEZIN.
Dufourmantelle, Fleury Cinéma, ABEVILLE.
Souchard, Cinéma, PERENCHIES.
Roussel, Parisiana Ciné, CALAIS.
Larivière père, Cinéma HENRI-LIETARD.
Larivière fils, MONTIGNY-EN-GOHELLE.
Lepers, Family Cinéma, Durbé, CAUDRY.
Lévy, Cinéma, du Grand Sauc, COURRIÈRES.
Lévy, Cinéma, OIGNIES.
Destrat, Cinéma, ONAINCH.
Hill, Cinéma, BOVES (Somme).